

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents** : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET Madame Marie COSTA, Mme Vanessa CHABOURINE.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	25	18

**Absents ayant donné un pouvoir** : Madame Magali BLANLUET à Mme Aurore YANG, Mme MERIAU Aline à M. Gérard HUET.

**Absents excusés** : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Solène MENNECIER, M. Jean-Philippe LECOINTE, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

**Date de la convocation**

15 novembre 2024

**Date d'affichage**

15 novembre 2024

**Objet de la délibération**

**1-Commande publique**

**1.7 – Actes spéciaux et divers**

**2024- 086 –Restauration /  
transition écologique –**

**Engagement de la commune  
dans la démarche « MON  
RESTAU RESPONSABLE »**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

28/11/2024

A été nommée secrétaire : M. Hervé LHOMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communal de s'engager dans la démarche « Mon Restau Responsable »®, en partenariat avec la Fondation « POUR LA NATURE ET L'HOMME » afin d'accélérer la transition alimentaire des Territoires et de favoriser une alimentation saine et durable,

Vu l'avis de la commission « Jeunesse Affaires Scolaires, et Affaires Sociales » du 16 octobre 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire, à engager la Commune de FAY AUX LOGES dans la démarche Mon Restau Responsable,

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en place et au suivi de cet engagement.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Hervé LHOMME

Le Maire

Frédéric MURA




